



Faire annuler une vente automobile par intermédiaire

Par Visiteur

Bonsoir

Un "ami" vendeur auto m'a proposé de vendre par son intermediaire mon véhicule pour avoir plus de chance de le vendre..Il ne me fait pas de contrat de depot vente.En quelques jours il me trouve un acheteur pour 56500? (au lieu des 57800 que je demandais)que j'accepte.Il me dit alors qu'il va livrer lui meme l'auto et me donner le cheque en retour apres un délai d'encaissement sur son compte pro.Il a signé à ma place le certificat de cession et la cg.et a meme fait une reprise sur cette vente pour un montant de 33000? que j'ignorais jusqu'alors.D'autres victimes pour d'autres faits apparaissent aujourd'hui et le professionnel s'est mis en liquidation judiciaire.Puis je faire annuler cette vente?si oui comment?ou bien comment recuperer l'argent de la vente?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Un "ami" vendeur auto m'a proposé de vendre par son intermediaire mon véhicule pour avoir plus de chance de le vendre..Il ne me fait pas de contrat de depot vente.En quelques jours il me trouve un acheteur pour 56500? (au lieu des 57800 que je demandais)que j'accepte.Il me dit alors qu'il va livrer lui meme l'auto et me donner le cheque en retour apres un délai d'encaissement sur son compte pro.Il a signé à ma place le certificat de cession et la cg.et a meme fait une reprise sur cette vente pour un montant de 33000? que j'ignorais jusqu'alors.D'autres victimes pour d'autres faits apparaissent aujourd'hui et le professionnel s'est mis en liquidation judiciaire.Puis je faire annuler cette vente?

Un contrat de dépôt vente n'a pas à être obligatoirement écrit, et la vente est valable dès lors que vous avez exprimé votre consentement au prix proposé par le garagiste. La vente est donc parfaite du fait qu'il y a eu accord des parties sur la chose est sur le prix.

Il ne reste donc guère de solution que vous inscrire comme créancier à la liquidation judiciaire auprès du mandataire des créanciers, chargé de représenter vos intérêts dans le cadre de la liquidation judiciaire.

Idéalement, vu la valeur de votre véhicule, je ne peux que vous inviter à confier votre dossier à un avocat.

Très cordialement.

Par Visiteur

Nous avons aussi une reconnaissance de dette manuscrite de sa part pour cette somme .Un huissier peut il intervenir et dans quelle mesure?
cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

Nous avons aussi une reconnaissance de dette manuscrite de sa part pour cette somme .Un huissier peut il intervenir et dans quelle mesure?

Non, ce n'est pas possible dans la mesure où l'entreprise est en cessation de paiement. Il y a donc blocage de toutes les actions en justice et saisies pratiquées à son encontre. L'inscription auprès du mandataire est la seule et unique solution pour espérer revoir votre argent..

Très cordialement.